

**Faire carrière
dans les fonds
d'investissement**





Le secteur luxembourgeois des fonds d'investissement en bref

Fin juillet 2006, l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement comptait **2.150 fonds d'investissement** créés par des **promoteurs venant de plus de 40 pays** du monde.

Si l'on tient compte des sous-fonds créés par les fonds à compartiments multiples, ces fonds géraient **plus de 9.000 portefeuilles d'investissement** différents. Avec près de **1.700 milliards d'euros d'actifs sous gestion**, le Luxembourg a une **part de marché de 23,2%** sur le marché européen des fonds d'investissement. En termes d'actifs sous gestion, il est ainsi le **1^{er} centre européen** de fonds d'investissement et le **2^{ème} centre mondial** derrière les Etats-Unis.

Les fonds d'investissement luxembourgeois sont **distribués dans plus de 150 pays et régions du monde**. Ceci fait du Luxembourg le **1^{er} centre mondial de distribution transfrontalière** de fonds d'investissement.

Le secteur occupe directement et indirectement **plus de 15.500 professionnels** et contribue pour **21%** aux recettes fiscales de l'Etat.

La croissance rapide du secteur au cours des dernières années a fait naître une **large gamme de prestataires de services spécialisés** aux fonds d'investissement.





Si vous avez de l'argent disponible, vous pouvez le placer de différentes manières.

Si vous recherchez un rendement plus élevé, vous pouvez investir en Bourse, en achetant par exemple des obligations ou des actions. Vous pouvez agir tout seul, en plaçant un ordre d'achat auprès de votre banque.

Vous pouvez rassembler quelques amis qui ont les mêmes intérêts, discuter des opportunités d'investissement et investir en commun pour réduire les frais de transaction en Bourse.

Ou bien, vous pouvez vous faire aider par un conseiller en investissement avant de faire des investissements en Bourse. L'inconvénient est cependant que les gestionnaires de fortune ne sont souvent accessibles qu'à partir de montants assez élevés à placer.

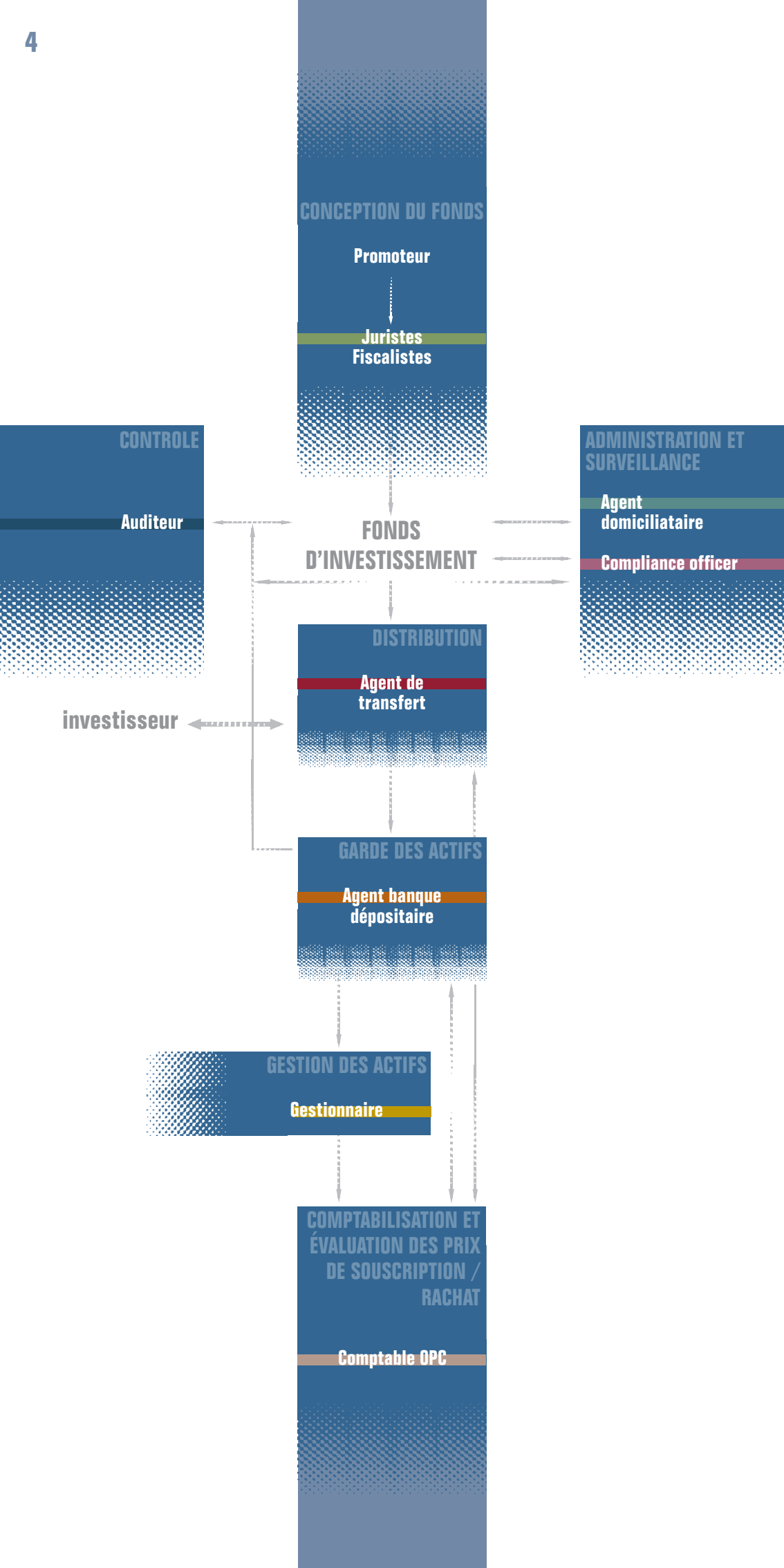
Ou bien vous pouvez placer votre épargne dans un produit d'épargne et / ou d'investissement, comme un fonds d'investissement par exemple. L'argent placé par les épargnants dans un tel fonds d'investissement (ou organisme de placement collectif - OPC) est géré et investi par des gestionnaires professionnels suivant une stratégie d'investissement clairement définie et toujours en suivant le principe de la diversification des risques.

Au cours des dernières années, l'industrie des fonds d'investissement s'est développée au Luxembourg de manière telle qu'elle est aujourd'hui un des secteurs les plus importants et les plus dynamiques de l'économie luxembourgeoise. Et elle est loin d'avoir atteint son sommet.

Au Luxembourg plus qu'ailleurs, les fonds d'investissement offrent ainsi une double chance d'être gagnant : en plaçant son épargne dans un OPC et en optant pour une carrière professionnelle dans cette industrie dynamique.

En retraçant la vie d'un fonds d'investissement, cette brochure illustre le fonctionnement de ce véhicule de placement et donne un aperçu de la diversité des intervenants professionnels et des carrières offertes dans le secteur.





L'initiative de lancer un fonds d'investissement émane en général d'une institution financière (banque, gestionnaire de fortune, société d'assurance...) qui a détecté auprès de ses clients un intérêt particulier pour des investissements spécifiques ou qui a identifié des secteurs d'activité prometteurs qui offrent des perspectives de rendement intéressantes.

Ainsi, vers le début des années 2000, l'engouement général pour les nouvelles technologies de communication et la biotechnologie a donné naissance à de nombreux fonds spécialisés qui n'investissent que dans ces secteurs spécifiques. D'autres se sont concentrés dans la foulée de l'élargissement de l'Union Européenne sur des investissements dans les pays de l'Europe de l'Est. D'autres encore mettent l'accent sur ce qu'ils considèrent être les marchés d'avenir et investissent en actions chinoises...

La décision de créer un fonds d'investissement prise, l'initiateur – appelé le promoteur du fonds – cherche alors des partenaires pour lancer, gérer, administrer et distribuer l'OPC : juristes, gérants, distributeurs, agents dépositaires...



	Juristes Fiscalistes	6
	Agent de transfert et de registre	7
	Agent banque dépositaire	8
	Gestionnaire	9
	Comptable OPC	10
	Agent domiciliaire	11
	Compliance officer	12
	Auditeur	13

JURISTES & EXPERTS FISCAUX

Montage d'un fonds d'investissement

Lors de la phase du montage du fonds, les juristes et experts fiscaux doivent clarifier de nombreuses questions, en étroite collaboration avec les autres partenaires :

- Quel est la clientèle cible du fonds, c.-à-d. quel type d'investisseur le fonds veut-il attirer, le petit épargnant ou le gros investisseur institutionnel ?
- Dans quoi le fonds va-t-il investir l'argent collecté auprès des épargnants : dans des actions, des obligations, actions et obligations, options, futures, autres instruments dérivés... ?
- Dans quel pays le fonds va-t-il investir ?
- Quel est le traitement fiscal des revenus et plus-values que le fonds va réaliser dans les différents pays ?
- Le fonds va-t-il réinvestir les plus-values qu'il réalise ou les distribuer sous forme de dividendes à ses actionnaires ? Dans le dernier cas, quel est le traitement fiscal de ces dividendes ?
- Faut-il appliquer une retenue à la source sur les dividendes ou non ?
- Quelles types de commission sont d'usage sur les marchés et auprès de la clientèle cible ?
- Faut-il créer un fonds « classique » ou un fonds à compartiments multiples dont chaque compartiment a sa propre politique d'investissement ou sa propre structure de commissions ?
- Est-ce plus intéressant de créer différentes classes d'action au sein du même compartiment pour des types de clientèle ou des marchés géographiques spécifiques ? Comment les actions et parts du fonds seront-elles offertes aux investisseurs : via des guichets bancaires, des distributeurs indépendants, des conseillers en placement, des « supermarchés de fonds », internet... ?

Sur base de toutes ces considérations, les juristes définissent la forme légale idéale du fonds : société d'investissement à capital variable ou fixe, fonds commun de placement, société d'investissement en capital à risque...

Ils élaborent ensuite les documents constitutifs du fonds (statuts, règlement de gestion et prospectus simplifié et complet) selon les lois et règlements en vigueur ainsi que les contrats avec les différents partenaires du promoteur. Une fois ces documents finalisés, ils préparent le dossier pour soumission à l'autorité de surveillance qui doit donner l'agrément au nouveau fonds. Ils préparent les dossiers d'enregistrement des fonds à l'étranger et assurent le suivi des dossiers auprès des autorités de surveillance nationale et étrangères. Le travail des juristes ne s'arrête pas avec le lancement du fonds. Tout au long de la vie de l'OPC, ils participent aux réunions officielles prévues par la loi (Assemblées générales, Conseils d'administration,...) si la présence d'un juriste est requise, et ils suivent d'une façon générale l'évolution de la législation relative aux fonds d'investissement afin d'être à même d'adapter à tout moment la structure du fonds en cas de besoin.

- Formation juridique supérieure (DESS, DEA, DJCE) spécialisée en droit des affaires et/ou droit des marchés financiers
- Pour les fiscalistes : maîtrise ou troisième cycle spécialisé en droit fiscal (DESS, DJCE, DEA)
- Connaissance du droit bancaire, du droit des valeurs mobilières
- maîtrise de l'anglais, du français et/ou de l'allemand
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Esprit commercial, grande capacité d'écoute, esprit d'équipe,
- Excellente expression orale et écrite
- Goût prononcé pour le travail en équipe



- Bac à Bac+4 en Finance/Comptabilité/Gestion/LEA,
- Pratique courante du français, de l'anglais et/ou de l'allemand
- Maîtrise des outils informatiques classiques (Microsoft)
- Esprit critique, logique et organisé
- Rigueur et sens du contact
- Esprit d'équipe de flexibilité et rigueur

Commercialisation de l'OPC

Une fois le fonds créé et l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) obtenu commence la phase de recherche d'investisseurs intéressés à placer de l'argent dans le fonds.

Ceci est fait en offrant aux épargnants potentiellement intéressés de souscrire des actions (dans le cas d'une Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV ou Fixe – SICAF) ou des parts (dans le cas d'un Fonds Commun de Placement – FCP) émises par le fonds.

Comme nous l'avons déjà vu plus haut, cette offre peut se faire via différents canaux de distribution (guichets bancaires, intermédiaires indépendants, gestionnaires de fortune, Internet...) en fonction du marché géographique et de la clientèle ciblés.

Les ordres de souscription et, plus tard, les ordres de rachat d'actions et de parts par les investisseurs sont collectés par l'agent de transfert et de registre. Cet acteur est l'intermédiaire entre les investisseurs, les distributeurs et le fonds d'investissement. Il doit savoir à tout moment qui est investi dans le fonds.

Il est ainsi chargé du traitement des souscriptions et des demandes de rachat et de conversion des parts et actions du fonds. Il contrôle l'identité des actionnaires et l'origine des fonds investis par ceux-ci dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et il surveille l'entrée des liquidités. Il tient le registre nominatif des actionnaires du fonds et doit s'occuper de tout transfert de propriété des actions du fonds (en cas de décès de l'actionnaire par exemple, de mise en garantie des actions, de donations d'actions...). En même temps, il est chargé de surveiller les transactions et d'identifier des transactions douteuses ou criminelles (non respect des heures limites de réception des ordres, arbitrage entre marchés et prix de la part/action, délit d'initié...). Il assure aussi le contrôle de l'envoi des relevés, rapports, avis et autres documents destinés aux porteurs de parts ou aux actionnaires du Fonds.

D'une manière générale, l'agent de transfert et de registre gère tous les événements sur les titres émis par le fonds : la distribution de dividendes, réinvestissement des dividendes si l'investisseur le désire, fusion de fonds ou de compartiments de fonds... Comme c'est auprès de l'agent de transfert et de registre que sont centralisées toutes les opérations sur les parts et actions du fonds, c'est lui également qui est chargé du calcul et du paiement des rétrocessions aux partenaires distributeurs (trailer fees).

AGENT DE TRANSFERT ET DE REGISTRE



- Bac + 2/3 minimum, BTS ou Graduat à orientation économique ou expérience équivalente d'au moins 2 années dans le domaine concerné
- Bilingue, voire trilingue anglais et français ou allemand
- Connaissance approfondie des titres et marchés financiers internationaux
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word)
- Sens de l'organisation
- Aisance relationnelle
- Rigueur et dynamisme
- Esprit d'équipe

Garde des actifs

Alors que les ordres de souscription de parts et actions sont collectés par l'agent de transfert et de registre, l'argent ainsi collecté est confié à une banque dépositaire. L'agent banque dépositaire est chargé de la garde des actifs du fonds, qu'il s'agisse de l'argent liquide non encore investi par le fonds ou des actions, obligations, produits dérivés ou autres instruments financiers dans lesquels le fonds a investi.

La notion de « garde » doit ici être comprise dans sa signification de « surveiller ». En effet, la loi exige que le dépositaire sache à tout moment de quelle façon les actifs du fonds sont investis et où et comment ils sont disponibles. La banque dépositaire a des responsabilités supplémentaires dans le cas d'un Fonds Commun de Placement (FCP).

L'agent banque dépositaire est chargé de la validation et du règlement des achats et ventes de titres faits par le fonds sur les marchés boursiers internationaux. Il doit aussi, dans le cas d'un FCP, contrôler si les investissements faits par le fonds sont en conformité avec la politique et les restrictions d'investissement du fonds (les lignes directrices que doit en permanence suivre le gestionnaire).

D'une manière générale, l'agent banque dépositaire s'occupe de la gestion des événements sur les titres dans lesquels l'OPC est investi : encaissement des dividendes et intérêts, division de titres, fusions d'entreprises dans lesquelles le fonds est investi (ex. : Arcelor-Mittal), attributions gratuites, souscriptions à titre onéreux, prêts et emprunts de titres...

Enfin, il gère et surveille son réseau de sous-dépositaires à travers le monde entier.

AGENT BANQUE DEPOSITAIRE

GESTIONNAIRE

Gestion du fonds d'investissement

Quand l'épargne récoltée par le fonds auprès des investisseurs a atteint le seuil jugé nécessaire par le promoteur pour pouvoir travailler de manière rentable, le fonds commence à investir l'argent récolté.

Cette tâche incombe au gestionnaire du fonds. C'est lui qui gère les avoirs du fonds avec l'objectif de réaliser un rendement optimal pour l'investisseur, compte tenu d'un niveau de risque donné. En fonction des flux d'argent qui entrent dans ou sortent du fonds et en fonction des opportunités qui se présentent sur les marchés internationaux, le gestionnaire achète et vend pour le compte du fonds suivant la stratégie déterminée préalablement et dans le respect des restrictions d'investissement.

Souvent, un gestionnaire est spécialisé dans un type d'investissement (court ou long terme), une stratégie (protection du patrimoine ou recherche du gain maximum), des produits (actions, obligations, produits dérivés...), des secteurs économiques (biotechnologie, énergie, technologie ...) ou encore des marchés géographiques plus ou moins larges (Europe, Amérique du Nord, Asie, pays émergents...).

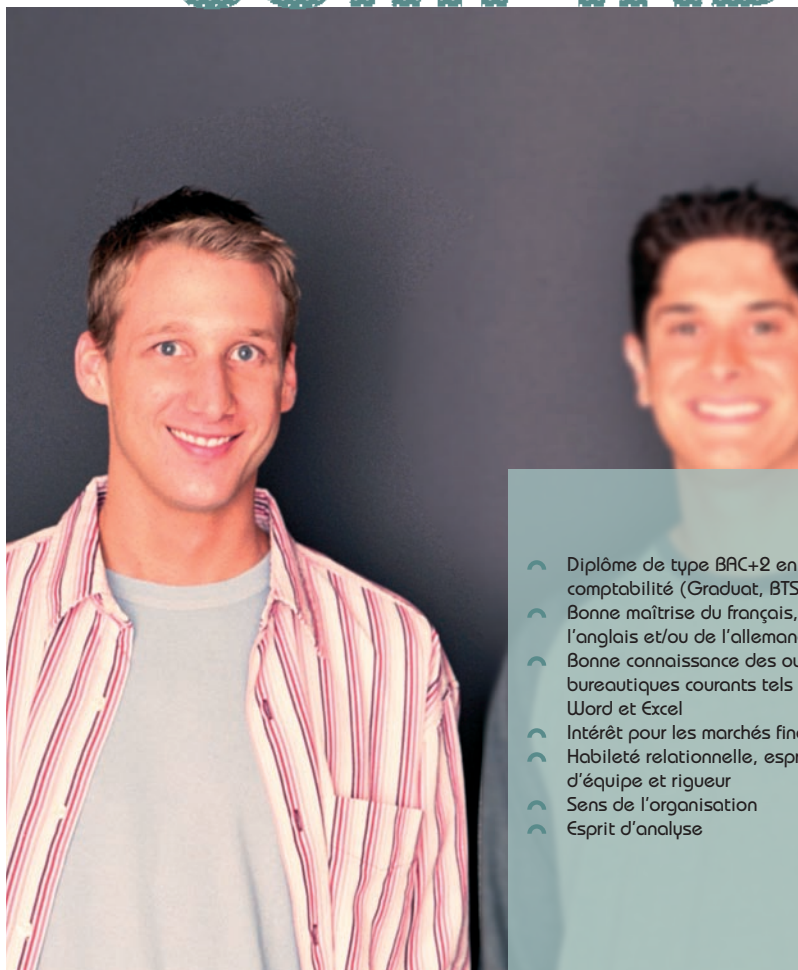
La gestion des actifs du fonds est un processus continu et dynamique. Le gestionnaire doit en permanence suivre le cadre économique et politique des marchés sur lesquels il investit, s'informer et se documenter sur la vie des sociétés et sur l'évolution de la Bourse, soit directement auprès des analystes financiers, soit auprès de sources externes (banques de données, presse spécialisée...).

Il participe à la discussion des orientations en tenant compte des finalités des portefeuilles, des contraintes réglementaires et des meilleures opportunités d'investissement mises en évidence par l'analyse financière.

- Compétences théoriques en économie, en mathématiques, en gestion, en connaissance technique de produits financiers
- Capacité d'analyse et une aptitude à communiquer de haut niveau
- excellente connaissance des marchés et des produits de placement
- Sens de l'anticipation
- Connaissances de base en comptabilité et en droit
- Maîtrise de l'anglais, du français et/ou de l'allemand



COMPTABLE



- ↪ Diplôme de type BAC+2 en comptabilité (Graduat, BTS, DUT)
- ↪ Bonne maîtrise du français, de l'anglais et/ou de l'allemand
- ↪ Bonne connaissance des outils bureautiques courants tels que Word et Excel
- ↪ Intérêt pour les marchés financiers
- ↪ Habilité relationnelle, esprit d'équipe et rigueur
- ↪ Sens de l'organisation
- ↪ Esprit d'analyse

L'encadrement du fonds d'investissement

Chaque fonds d'investissement de droit luxembourgeois doit avoir un domicile et son administration centrale au Luxembourg.

L'agent domiciliataire met à la disposition du fonds d'investissement un domicile avec une adresse pour la correspondance et assure la gestion de la vie sociale de l'OPC. Il assiste le fonds dans l'observation de ses obligations légales et réglementaires en matière de rapports (aux investisseurs, aux autorités de surveillance ou fiscales), y compris l'organisation des assemblées générales et des conseils d'administration. Il participe aux conseils d'administration du fonds à Luxembourg et à l'étranger et assure le contact avec les autorités de surveillance nationale et étrangères. L'agent domiciliataire garantit l'exécution des publications légales et procède à l'envoi des rapports aux différents destinataires (autorités, enregistrement, actionnaires, ...). Il centralise la documentation (prospectus et autres documents du fonds) afin de respecter les contraintes légales en termes de formalisme et de délais, inhérentes à la fonction de domicile.

Il introduit les demandes de cotation du fonds auprès de la Bourse de Luxembourg et rédige les documents relatifs aux paiements des dividendes des sociétés et des tantièmes des administrateurs. Enfin, l'agent domiciliataire suit tous les événements ponctuels et/ou extraordinaires liés à la vie sociale du fonds.

AGENT

OPC

Comptabilité et évaluation du fonds

Les opérations d'achat / de vente de titres effectuées par l'OPC, les variations des avoirs liquides, les souscriptions et rachats de parts par les actionnaires, les revenus (dividendes, intérêts...) et les charges (frais fixes, frais variables, frais de constitution) de l'OPC, les opérations sur titres, les dividendes payés par le fonds à ses actionnaires..., bref, toutes les transactions et opérations ayant un impact sur les avoirs de l'OPC doivent être comptabilisées.

A côté de la comptabilisation des transactions, le comptable OPC détermine la valeur des investissements faits par le fonds. Dans le cas d'un OPC en valeurs mobilières, cette évaluation se fait sur base des derniers cours boursiers des titres dans lesquels le fonds est investi. Cette évaluation se fait en principe tous les jours. En effet, contrairement aux sociétés commerciales, la plupart des OPC clôturent leurs comptes chaque jour ouvrable. C'est sur base de ces clôtures de compte que le comptable OPC calcule la valeur des parts ou actions de l'OPC, la « valeur nette d'inventaire ». Cette « VNI » est le prix auquel les actions ou parts sont souscrites par les investisseurs qui veulent participer dans le fonds, ou bien le prix auquel les actions et parts sont rachetées par les investisseurs qui veulent retirer l'argent qu'ils ont placé dans le fonds.

Vu la multiplication des instruments financiers dans lesquels les OPC peuvent investir, la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un fonds est devenue une tâche hautement sophistiquée. Aujourd'hui les portefeuilles sont composés de produits dérivés, structurés et autres, dont l'évaluation nécessite une formation particulière. C'est pourquoi le comptable OPC est en contact régulier avec des professionnels spécialisés dans le domaine des produits en question et avec les auditeurs du fonds.

Le comptable OPC participe également au contrôle de la politique et des restrictions d'investissement du fonds et il prépare les comptes annuels et les rapports et situations financières périodiques de l'OPC.

- ⤴ Bac à Bac+4 idéalement d'orientation économique, financière ou de gestion, ou éventuellement juridique
- ⤴ Bilingue et/ou trilingue Anglais/ Allemand/Français
- ⤴ bonnes connaissances du cadre légal et réglementaire des fonds d'investissement
- ⤴ esprit "service clients"
- ⤴ bonnes capacités organisationnelles



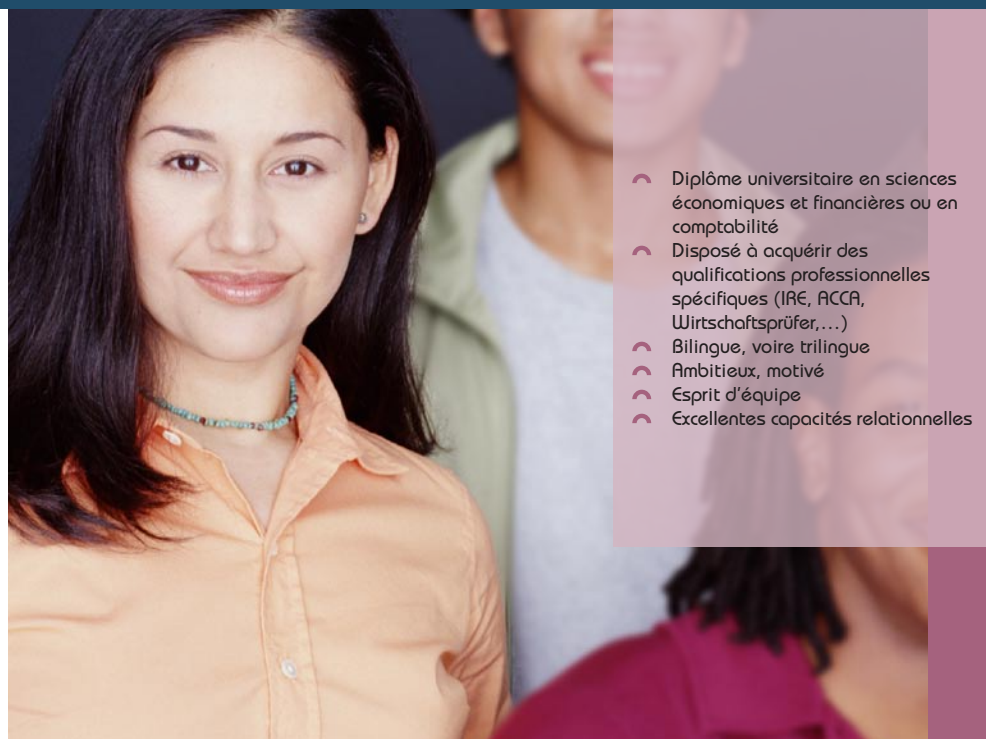
DOMICILIATAIRE

COMPLIANCE

Le secteur financier devenant de plus en plus complexe, la loi exige que chaque établissement financier, qu'il s'agisse d'une banque ou d'une société d'investissement, doit justifier d'une bonne organisation administrative et comptable ainsi que de procédures de contrôle interne adéquates. Ces exigences comportent la mise en place d'une fonction « Compliance ».

Le compliance officer a pour mission de protéger l'OPC de tout préjudice qui pourrait résulter du non-respect des normes législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Ces normes comprennent toutes les lois et règlements auxquelles l'établissement est soumis dans l'exercice de ses activités dans les différents marchés, à commencer par celles régissant l'accès au secteur financier et l'exercice des activités bancaires et/ou de professionnel du secteur financier jusqu'aux lois et circulaires traitant des obligations professionnelles (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme), des règles de conduite du secteur financier (lutte contre les délits d'initiés et la manipulation de cours) et de la protection des investisseurs. Le compliance officer doit identifier et évaluer le risque de compliance de l'OPC et assister le conseil d'administration de l'OPC dans la gestion et le contrôle de ce risque. Le risque de compliance – i.e. le risque de préjudices que le fonds peut subir du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux réglementations ou normes en vigueur – peut comporter une variété de risques tels que le risque de réputation, le risque légal, le risque de contentieux, le risque de sanctions ainsi que certains aspects du risque opérationnel. Dans tous les cas, ces risques peuvent se matérialiser par des pertes financières pour l'OPC.



- ~ Diplôme universitaire en sciences économiques et financières ou en comptabilité
- ~ Disposé à acquérir des qualifications professionnelles spécifiques (IRE, ACCA, Wirtschaftsprüfer,...)
- ~ Bilingue, voire trilingue
- ~ Ambitieux, motivé
- ~ Esprit d'équipe
- ~ Excellentes capacités relationnelles

OFFICIER

- Formation universitaire économique, juridique ou réglementaire (Droit des Affaires), idéalement complété par un 3^{ème} cycle financier
- Niveau élevé de compétence professionnelle dans le domaine des activités bancaires et financières et des normes applicables
- Bonne connaissance des marchés financiers
- Parfaite connaissance de la réglementation générale et des tous les métiers du secteur OPC.
- Bilingue / trilingue Anglais/Français/Allemand



Les comptes annuels et états financiers des fonds d'investissement doivent être vérifiés par des réviseurs d'entreprise. Mais aujourd'hui, le travail de l'auditeur va beaucoup plus loin que l'établissement du rapport attaché aux états financiers par lequel le réviseur émet une opinion sur l'image fidèle et sincère des états financiers. Alors que la certification des comptes se résumait autrefois à une validation a posteriori des chiffres à une date donnée, la réglementation en vigueur exige aujourd'hui que l'auditeur analyse également les principaux processus d'établissement de la valeur nette d'inventaire d'un fonds et les contrôles internes de ces processus. L'objectif de cette démarche est de mettre en place des processus donnant une assurance raisonnable que des erreurs éventuelles de calcul soient détectées par des contrôles internes efficaces.

Les temps où l'on attendait la fin de l'exercice social pour prendre contact avec l'auditeur sont révolus. De nos jours, l'auditeur est un partenaire au jour le jour de tous les métiers du secteur.

AUDITEUR



Il est reconnu que l'efficacité des grandes fonctions d'appui de la gestion d'actifs, comme les fonctions de dépôt, la comptabilité des fonds et les services d'agent de transfert, est essentielle au succès durable du secteur des fonds d'investissement.

Il est tout aussi évident que tous les métiers présentés brièvement dans cette brochure évoluent en permanence. Les acteurs du secteur doivent dès lors se maintenir constamment informés sur le cadre législatif, réglementaire et fiscal tant luxembourgeois qu'international, les nouveaux instruments financiers, les techniques et règles comptables... C'est pourquoi l'ALFI offre, en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL), une large gamme de cours de formation et de perfectionnement aux professionnels du secteur.

La complexité croissante du secteur a fait que des sociétés spécialisées dans les différents métiers se sont développées au Luxembourg au cours des dernières années. A côté des spécialistes des différents métiers, ces sociétés emploient encore un autre type de professionnels, dont nous n'avons pas parlé ici, à savoir des commerciaux qui vendent leurs services à des promoteurs étrangers souhaitant créer des fonds à Luxembourg.

Tous participent, chacun à son niveau, au succès de l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement sur la scène financière mondiale, pérennisant le rôle d'étalon international tenu par les fonds luxembourgeois.





L'ALFI en bref

Créée en 1988, l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) représente le secteur luxembourgeois des organismes de placement collectif, des fonds de pension et de la gestion d'actifs au sens large ainsi qu'une bonne centaine de prestataires de services spécialisés (distributeurs, banques dépositaires, administrations centrales, agents de transfert, cabinets d'avocat, réviseurs d'entreprise, consultants, sociétés informatiques spécialisées...)

L'objectif de l'Association est de contribuer à développer et à maintenir, tant au niveau luxembourgeois que communautaire, un environnement légal, réglementaire et fiscal compétitif dans lequel peut se développer et prospérer l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement.

L'ALFI organise régulièrement des missions de promotion à l'étranger pour attirer de nouveaux acteurs au Luxembourg et pour ouvrir de nouveaux marchés aux produits d'investissement luxembourgeois.

Ensemble avec l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL), elle offre également une large gamme de cours de formation et de perfectionnement aux professionnels du secteur.



